

6



REVISION DU POS VALANT ELABORATION DU PLU BILAN DE LA CONCERTATION



La Cadière d'Azur – 83740

Document annexé au Conseil Municipal
du 30 Mai 2017

Service Urbanisme

INTRODUCTION

Par délibérations du 31 mars 2003, puis du 27 juin 2013, le Conseil Municipal a prescrit la révision du POS valant élaboration du PLU.

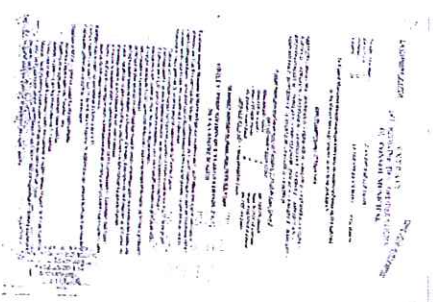
Le PLU fixe les règles de construction et d'utilisation des sols et définit les orientations d'aménagement de la Ville pour les années à venir dans un objectif de développement durable.

La concertation a eu lieu tout au long de la démarche d'élaboration du projet de PLU.

Cette concertation s'est adressée à toute la population cadicienne et a permis des échanges constructifs et de qualité.

Le présent bilan de concertation se compose comme suit :

- Partie 1, rappelant les étapes d'élaboration du projet de PLU et les modalités de la concertation,
- Partie 2, illustrant de manière détaillée les outils de communication et de concertation qui ont été mis en œuvre tout au long de la procédure d'élaboration du projet de PLU.



LES ETAPES D'ELABORATION DU PLU

Diagnostic
et
Etat Initial de
l'environnement



Présentent l'analyse détaillée des caractéristiques communales : économie, habitat, environnement.
Constituent les premières parties du rapport de présentation.
Présentent une analyse de la consommation de l'espace.

Enjeux / Définition des besoins

PADD
Projet d'Aménagement
et Développement
Durable



Définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune.
Fixe les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

LES ETAPES D'ELABORATION DU PLU

Mise en œuvre / Nécessité d'articulation

Orientations
d'aménagement et de
programmation



Peuvent comprendre les dispositions portant sur
l'aménagement, l'habitat, les transports et les
déplacements.

Zonage
Règlement



Correspondance POS/PLU	
POS	PLU
U	U
NA	AU
NB	Supprimée
NC	A
ND	N

LES ETAPES D'ELABORATION DU PLU

2. Un calendrier précisé

27 juin 2013

2^{ème} délibération prescrivant l'élaboration du PLU, concertation

2013-2015

Diagnosics, analyses, propositions

Concertation :

9 décembre 2014 : réunion avec les associations de quartiers

1^{er} semestre 2016

Concertations publique/exposition :

16 février 2016 : réunion avec les associations de quartiers

26 février 2016 : réunion publique sur le diagnostic et les principales orientations du PLU

28 février 2016 : réunion publique sur le thème des activités, avec les acteurs économiques



LES ETAPES D'ELABORATION DU PLU

- 8 décembre 2016 **Réunion avec les Personnes Publiques Associées**
Sur le projet de PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), règlement, zonage et OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation)
- 9 décembre 2016 **Réunion Publique**
Sur le projet de PADD, règlement, zonage et OAP
- 12 décembre 2016 **Exposition Publique**
Concertations : *Projet de PADD, règlement, zonage et OAP*
- 6 janvier 2017 **Réunion Publique** par quartiers sur le projet de PADD, règlement, zonage et OAP
- 17 janvier 2017 **Débat du Conseil Municipal sur les objectifs du PADD**

LES ETAPES D'ELABORATION DU PLU

17 janvier 2017

Débat du Conseil Municipal sur les objectifs du PADD

Mai 2017

Délibération du Conseil Municipal pour arrêt du PLU

3^{ème} trimestre 2017

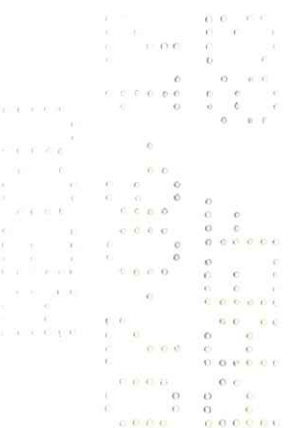
Avis des Services de l'Etat sur le PLU arrêté et passage en CDEPENAF
(Commission Départementale de Prévention des Espaces Naturels et Forestiers)

4^{ème} trimestre 2017

Enquête Publique sur le PLU

1^{er} trimestre 2018

Délibération du Conseil Municipal pour approbation du PLU



LES MODALITES DE LA CONCERTATION

Selon les articles L 103-2 et suivants du code de l'urbanisme, font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales, les autres personnes concernées, l'élaboration du plan local d'urbanisme, les objectifs poursuivis et les modalités de concertation sont précisés par l'organe délibérant de la collectivité.

A l'issue de la concertation, l'autorité mentionnée en annexe le bilan.

Le Conseil Municipal de La Cadière d'Azur a défini par délibération du 27 juin 2013 les modalités de la concertation.

Lors de cette séance, le Conseil Municipal a décidé que la concertation devait être mise en œuvre selon les modalités suivantes :

Les moyens d'information générale :

- Affichage de la présente délibération pendant toute la durée des études,
- Article spécial de présentation proposé à la publication dans la presse locale,
- Articles dans le bulletin municipal,
- Information continue concernant le déroulement de la procédure sur le site internet de la mairie « lacadiredazur.fr »

LES MODALITES DE LA CONCERTATION

Les moyens mis à disposition du public pour s'exprimer :

- Réunion publique de présentation du diagnostic territorial de la commune avec exposition publique suivie d'au moins une autre réunion publique avec la population,
- Réunions avec les associations et les groupes économiques,
- Exposition publique sur le contenu du PADD et les objectifs du plan local d'urbanisme avant qu'il ne soit arrêté,
- Mise à disposition du public d'une urne en mairie afin de recueillir les observations des personnes qui préféreraient cette méthode à celle de l'inscription sur le registre public,
- Mise à disposition d'un registre en mairie afin de recueillir les observations de toute personne souhaitant en faire part,
- Une boite aux lettres courriel réservée à l'élaboration du PLU accessible sur le site internet de la mairie « lacadieredazur.fr »,
- Possibilité à toute personne intéressée de faire part de ses observations par simple courrier adressé à Monsieur le Maire,

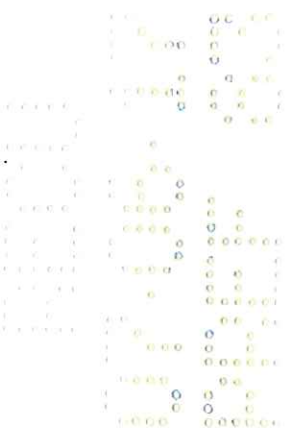
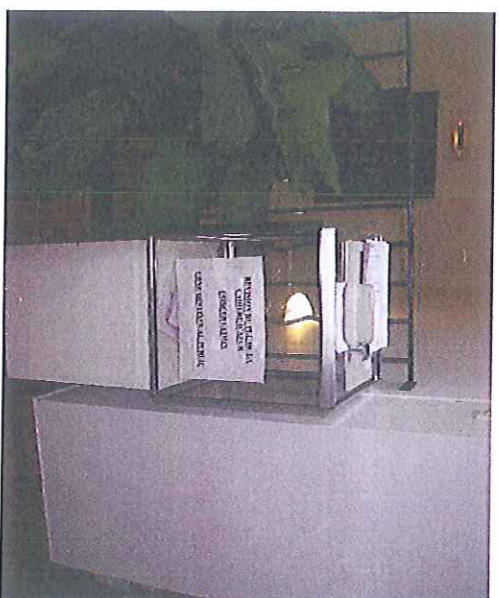
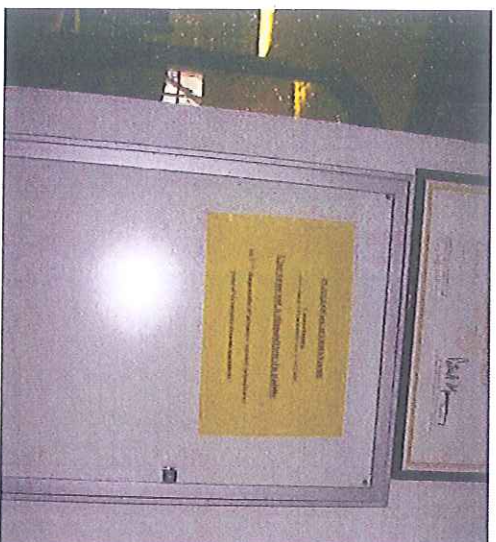


LES MODALITES DE LA CONCERTATION

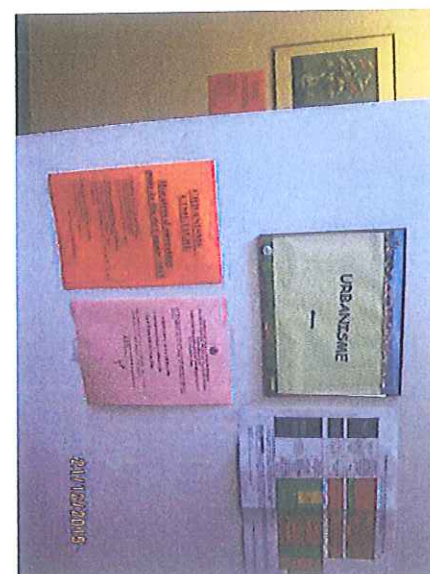
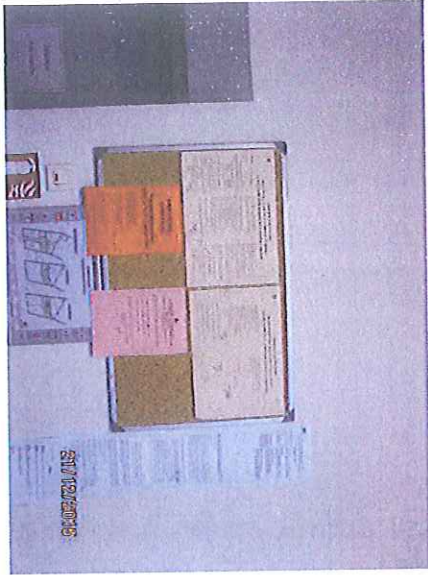
- Au moins deux permanences seront tenues par un adjoint en mairie et annoncées par voie de presse avant que le projet de plan local d'urbanisme soit arrêté par le conseil municipal,
- Des rencontres de proximité entre les élus, les habitants et associations,
- Toute autre forme de concertation qui s'avérerait nécessaire dans le cours de la procédure.

LE REGISTRE DE CONCERTATION

Le registre de la concertation, disponible au service urbanisme de la commune aux heures et jours d'ouverture de la Mairie Annexe au public, a donc été ouvert le 26 juillet 2013.



LE REGISTRE DE CONCERTATION



LES REUNIONS PUBLIQUES

Les réunions publiques se sont déroulées, à l'Espace Culturel, situé Place du Général de Gaulle.

Afin que tous les cadriens aient connaissance de ces réunions, l'information a été transcrite sur l'ensemble des panneaux d'affichage de la commune et dans le bulletin municipal d'information ; le site internet de la Ville et la presse locale ont relayé l'information.

Outre la présence de l'équipe en charge de l'élaboration du PLU, lors de ces réunions, le maire et l'Adjoint à l'Urbanisme étaient également présents afin d'animer le débat et de répondre aux questions des participants.

Lors de chaque réunion, une synthèse récapitulant et synthétisant l'état d'avancement de l'élaboration du PLU a été présentée par le bureau d'étude chargé du projet.

Lors de ces réunions, via les documents supports de présentation, l'accent a été mis sur une communication claire visant à rendre accessible au plus grand nombre un maximum de notions techniques complexes.



LES REUNIONS PUBLIQUES

- Le 26 février 2016 à l'Espace Culturel, présentation du diagnostic territorial et des grandes orientations du projet de PLU.

Commune de La Cadière d'Azur



PLU

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA CADIERE D'AZUR

Concertation avec le public

présentation du diagnostic territorial et environnemental et des grandes orientations du projet de PLU

● Réunion publique :

Vendredi 26 février 2016 à 17h30
Espace Culturel – Place De Gaulle

● Exposition publique :

Du jeudi 25 février 2016 au mercredi 2 mars 2016
inclus de 8h00 à 17h15 (Place Jean Jaurès – bureau aménagé
situé à droite de l'entree principale de la mairie annexé).
Un registre et une liste seront mis à disposition du public.
Les panneaux seront aussi consultables sur le site Internet de la commune
(www.lacadiereazur.fr/urbanisme).

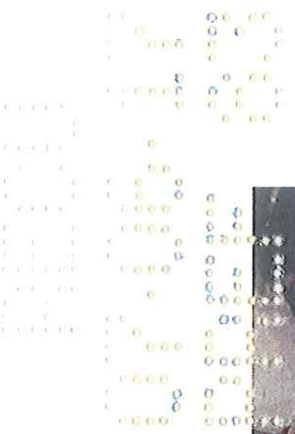
Urbanisme, le 02/02/2016
Commune de La Cadière d'Azur



Urbanisme



LES REUNIONS PUBLIQUES



LES REUNIONS PUBLIQUES

- Le 28 juin 2016 à l'Espace Culturel, présentation du projet de PLU spécifique sur les activités économiques.

Commune de La Cadière d'Azur

PLU

**ELABORATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME DE LA CADIERE D'AZUR**

Concertation publique
avec les acteurs économiques

Réunion publique
Mardi 28 juin 2016
à 15 heures

Espace Culturel – Place De Gaulle
Réunion spécifique sur les activités
économiques : agriculture
commerces, artisanat, services
divers...

Le Maire, Le 28/06/2016
Date de l'annonce

PLU
LA CADIERE D'AZUR




LES REUNIONS PUBLIQUES



LES REUNIONS PUBLIQUES

- Le 9 décembre 2016 à l'Espace Culturel, présentation du projet de PADD, de règlement, de zonage et des OAP.



 Communauté de la Caillère d'Auxer - 33740

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Concertation avec le Public

Présentation et échanges sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, le Règlement, le Zonage et les Orientations d'Aménagement et de Programmation

Réunion Publique Générale
Vendredi 09 décembre 2016 à 18h00
A l'Espace Culturel – Place De Gaulle

Exposition Publique
Du lundi 12 décembre 2016 au vendredi 13 janvier 2017 inclus
De 8h15 à 17h00 – du lundi au vendredi inclus
Exposition fermée : 26 et 28 décembre 2016 et 02 janvier 2017
Place Jean Jaures – Bureau annexe situé à droite de l'entrée principale de la mairie annexe
Un registre et une urne seront mis à disposition du public

Réunion Publique par Quartiers
Vendredi 06 janvier 2017
17h00 quartiers Nord et 18h30 le Village et quartiers Sud
A l'Espace Culturel – Place De Gaulle

L'ensemble des éléments présentés sera consultable sur le site internet de la commune www.lacodredorezval.fr - rubrique urbanisme.

la Caillère d'Auxer, le 22/12/2016
Benoît TOUSSAINT
Le Maire



LES REUNIONS PUBLIQUES



01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100
----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	-----

LES REUNIONS PUBLIQUES

- Le 6 janvier 2017 à l'Espace Culturel, présentation du projet de PADD, de règlement, de zonage et des OAP par quartiers.

 Commune de La Cañère d'Azur - 83740	
Élaboration du Plan Local d'Urbanisme	
<i>Concertation avec le Public</i>	
<i>Présentation et échanges sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, le Règlement, le Zonage et les Orientations d'Aménagement et de Programmation</i>	
Réunion Publique Générale Vendredi 09 décembre 2016 à 18h00 À l'Espace Culturel - Place De Gaulle	
Exposition Publique Du lundi 12 décembre 2016 au vendredi 13 janvier 2017 inclus De 8h15 à 17h00 - du lundi au vendredi inclus Exposition journalière : 76 et 78 décembre 2016 et 02 janvier 2017 Place Jean Jaurès - Bureau annexe situé à droite de l'entrée principale de la mairie annexe Un registre et une urne seront mis à disposition du public	
Réunion Publique par Quartiers Vendredi 06 janvier 2017 17h00 quartiers Nord et 18h30 le Village et quartiers Sud À l'Espace Culturel - Place De Gaulle	
L'ensemble des éléments présentés sera consultable sur le site internet de la commune www.lacañered'azur.fr - rubrique urbanisme.	
La Cañère d'Azur, Le 20/11/2016 René Schmitt Le Maire.	



LES REUNIONS PUBLIQUES



LES
REUNIONS
PUBLIQUES

PERMANENCES SPECIFIQUES DU PLU

Des permanences spécifiques au PLU ont été assurées par Monsieur Daniel ARLON, adjoint à l'urbanisme.

COMMUNE DE LA COURBE-PYRENE
ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
ELABORATION CONCERTÉE
Calendrier des permanences spécifiques au PLU
De mai 2015 à août 2015

En vue de la concertation prévue, des permanences spécifiques au PLU seront assurées par Monsieur Daniel ARLON, adjoint à l'urbanisme, les jours suivants :

- Mardi 19 mai 2015 de 14h30 à 17h30
- Mercredi 20 mai 2015 de 14h30 à 17h30

COMMUNE DE LA COURBE-PYRENE
ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
ELABORATION CONCERTÉE
Calendrier des permanences spécifiques au PLU
De mai 2016 à août 2016

En vue de la concertation prévue, des permanences spécifiques au PLU seront assurées par Monsieur Daniel ARLON, adjoint à l'urbanisme, les jours suivants :

- Mardi 19 mai 2016 de 14h30 à 17h30
- Mercredi 20 mai 2016 de 14h30 à 17h30

COMMUNE DE LA COURBE-PYRENE
ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
ELABORATION CONCERTÉE
Calendrier des permanences spécifiques au PLU
De mai 2017 à août 2017

En vue de la concertation prévue, des permanences spécifiques au PLU seront assurées par Monsieur Daniel ARLON, adjoint à l'urbanisme, les jours suivants :

- Mardi 19 mai 2017 de 14h30 à 17h30
- Mercredi 20 mai 2017 de 14h30 à 17h30

COMMUNE DE LA COURBE-PYRENE
ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
ELABORATION CONCERTÉE
Calendrier des permanences spécifiques au PLU
De mai 2018 à août 2018

En vue de la concertation prévue, des permanences spécifiques au PLU seront assurées par Monsieur Daniel ARLON, adjoint à l'urbanisme, les jours suivants :

- Mardi 19 mai 2018 de 14h30 à 17h30
- Mercredi 20 mai 2018 de 14h30 à 17h30

LES PANNNEAUX D'INFORMATION

Afin de présenter le zonage et le règlement du projet de Plan Local d'Urbanisme à la population cadiérienne, la Ville de La Cadière d'Azura organisé deux expositions publiques.


COMMUNE DE LA CADIERE D'AZUR
ÉLABORATION DU PLU – CONCERTATION

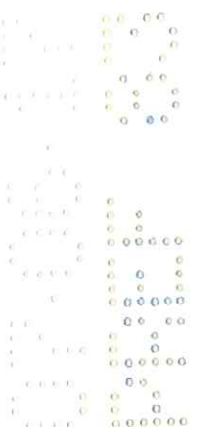


Diagnostic et grandes orientations du projet de PLU
EXPOSITION PUBLIQUE DU JEUDI 25 FEVRIER 2016
AU MERCREDI 2 MARS 2016 INCLUS de 8h00 à 17H15 (sauf week-end)
ICI


COMMUNE DE LA CADIERE D'AZUR
ÉLABORATION DU PLU – CONCERTATION AVEC LE PUBLIC

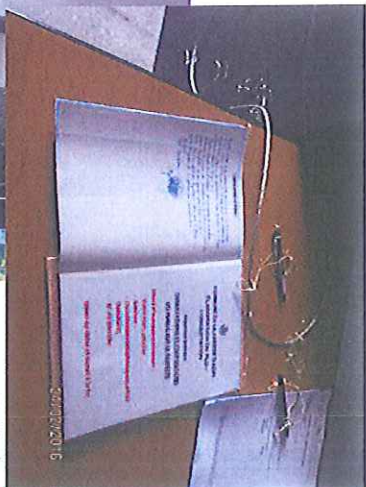
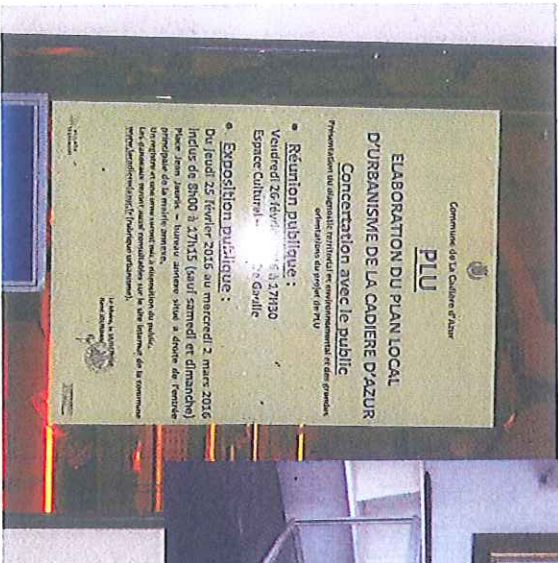


Projet d'Aménagement et de Développement Durable, Règlement
Zonage et Grandes Orientations du projet de PLU
EXPOSITION PUBLIQUE
DU LUNDI 12 DECEMBRE 2016 AU VENDREDI 13 JANVIER 2017 INCLUS de 8h15 à 17H00
(exposition fermée les week-ends, 26/12/2016, 29/12/2016 et 02/01/2017)
ICI



LES PANNEAUX D'INFORMATION

➤ Du 25 février 2016 au 2 mars 2016



COMMUNE DE LA CADIERE D'AZUR
ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
 Présentation publique du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et du Règlement d'Urbanisme (RU) le mardi 23 février 2016 à 19h30 au Centre Culturel de la Cadrière d'Azur.

REGISTRE DES OBSERVATIONS RECUEILLIES LORS DE LA RETENUE PUBLIQUE DU 23 FÉVRIER 2016

Observation n°1 : Le PLU doit être plus clair et plus lisible. Il faut simplifier le langage et éviter les termes techniques. Le PLU doit être plus accessible à tous les citoyens.

Observation n°2 : Le PLU doit être plus cohérent et plus logique. Il faut mieux organiser les articles et les chapitres. Le PLU doit être plus facile à lire et à comprendre.

Observation n°3 : Le PLU doit être plus transparent et plus ouvert. Il faut mieux expliquer les choix et les raisons des décisions. Le PLU doit être plus participatif et plus inclusif.

Observation n°4 : Le PLU doit être plus concret et plus précis. Il faut mieux définir les zones et les règles. Le PLU doit être plus opérationnel et plus applicable.

Observation n°5 : Le PLU doit être plus moderne et plus innovant. Il faut mieux intégrer les nouvelles technologies et les nouvelles pratiques. Le PLU doit être plus dynamique et plus évolutif.

Observation n°6 : Le PLU doit être plus équilibré et plus juste. Il faut mieux prendre en compte les intérêts de tous les acteurs. Le PLU doit être plus équilibré et plus juste.

Observation n°7 : Le PLU doit être plus clair et plus lisible. Il faut mieux organiser les articles et les chapitres. Le PLU doit être plus facile à lire et à comprendre.

Observation n°8 : Le PLU doit être plus cohérent et plus logique. Il faut mieux organiser les articles et les chapitres. Le PLU doit être plus facile à lire et à comprendre.

Observation n°9 : Le PLU doit être plus transparent et plus ouvert. Il faut mieux expliquer les choix et les raisons des décisions. Le PLU doit être plus participatif et plus inclusif.

Observation n°10 : Le PLU doit être plus concret et plus précis. Il faut mieux définir les zones et les règles. Le PLU doit être plus opérationnel et plus applicable.

Observation n°11 : Le PLU doit être plus moderne et plus innovant. Il faut mieux intégrer les nouvelles technologies et les nouvelles pratiques. Le PLU doit être plus dynamique et plus évolutif.

Observation n°12 : Le PLU doit être plus équilibré et plus juste. Il faut mieux prendre en compte les intérêts de tous les acteurs. Le PLU doit être plus équilibré et plus juste.

Observation n°13 : Le PLU doit être plus clair et plus lisible. Il faut mieux organiser les articles et les chapitres. Le PLU doit être plus facile à lire et à comprendre.

Observation n°14 : Le PLU doit être plus cohérent et plus logique. Il faut mieux organiser les articles et les chapitres. Le PLU doit être plus facile à lire et à comprendre.

Observation n°15 : Le PLU doit être plus transparent et plus ouvert. Il faut mieux expliquer les choix et les raisons des décisions. Le PLU doit être plus participatif et plus inclusif.

Observation n°16 : Le PLU doit être plus concret et plus précis. Il faut mieux définir les zones et les règles. Le PLU doit être plus opérationnel et plus applicable.

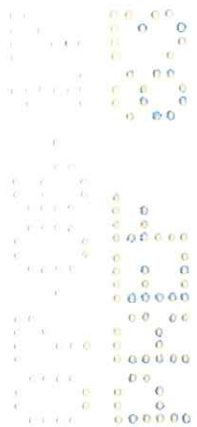
Observation n°17 : Le PLU doit être plus moderne et plus innovant. Il faut mieux intégrer les nouvelles technologies et les nouvelles pratiques. Le PLU doit être plus dynamique et plus évolutif.

Observation n°18 : Le PLU doit être plus équilibré et plus juste. Il faut mieux prendre en compte les intérêts de tous les acteurs. Le PLU doit être plus équilibré et plus juste.

Observation n°19 : Le PLU doit être plus clair et plus lisible. Il faut mieux organiser les articles et les chapitres. Le PLU doit être plus facile à lire et à comprendre.

Observation n°20 : Le PLU doit être plus cohérent et plus logique. Il faut mieux organiser les articles et les chapitres. Le PLU doit être plus facile à lire et à comprendre.

LES PANNEAUX D'INFORMATION



LES PANNEAUX D'INFORMATION

➤ Du 12 décembre 2016 au 13 janvier 2017

Commune de La Colinière d'Aur - 33370

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

Présentation et échanges sur le projet d'aménagement et de Développement Durable, le Règlement, le Zonage et les Orientations d'Aménagement et de Programmation

Réunion Publique Générale
 Vendredi 09 décembre 2016 à 18h00
 À l'Espace Culturel - Place Du Gaulle

Exposition Publique
 Du lundi 12 décembre 2016 au vendredi 13 janvier 2017 inclus
 De 18h15 à 19h00 - le lundi au vendredi inclus
 Exposition / Samedi - 10h - 12h décembre 2016 et 02 janvier 2017
 Place Jean Jaures - Bureau d'Urbanisme à la date de l'entree principale de la mairie annexe

Un report et une urne seront mis à disposition du public.

Réunion Publique par Quartiers
 Vendredi 06 janvier 2017
 17h00- Quartiers Nord et 18h30 le Village et Quartiers Sud
 À l'Espace Culturel - Place Du Gaulle

Idematisés des éléments présentés sont consultables sur le site internet de la commune www.lacoliniereaur.fr rubrique urbanisme.

Urbanisme
 Service Publique
 Le Maire

23/11/2016

Commune de La Colinière d'Aur - 33370

PLU

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme de La Colinière d'Aur

Première consultation en date du 31 mai 2003
 Seconde consultation en date du 27 mai 2013

Concertation avec le Public

Respect de la réglementation en vigueur
 Le Règlement de Zonage et les Orientations d'Aménagement et de Programmation

Réunion Publique:
 Réunion publique Générale le vendredi 09 décembre 2016 à 18h00
 Réunion publique par Quartiers le vendredi 13 janvier 2017 à 18h15 à 19h00 inclus
 16h15 le Village et Quartiers Sud

Exposition Publique:
 Du lundi 12 décembre 2016 au vendredi 13 janvier 2017 inclus
 De 18h15 à 19h00 - le lundi au vendredi inclus
 Exposition / Samedi - 10h - 12 décembre 2016 et 02 janvier 2017

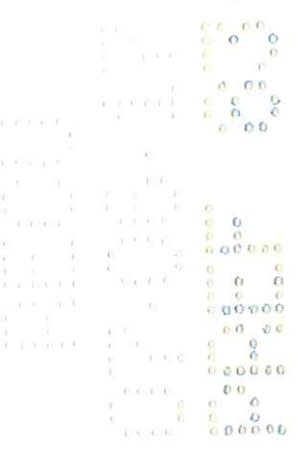
OUVERT DANS LE CADRE DE LA CONCERTATION DEFINIE PAR LA DECLARATION EN DATE DU 27 JUIN 2013

Urbanisme
 Service Publique
 Le Maire

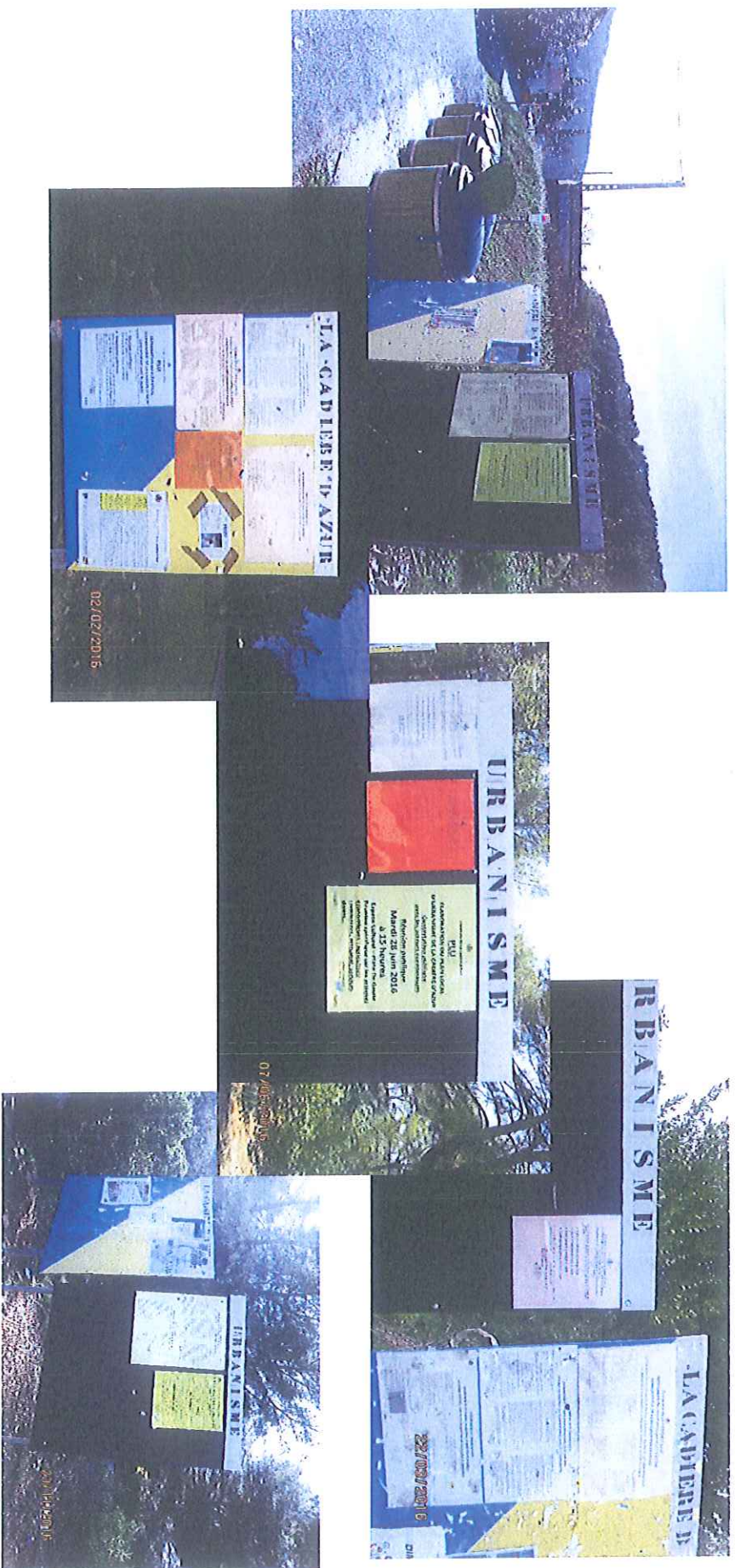
09/12/2016

Handwritten notes on a sheet of paper, including the date 09/12/2016 and various illegible text.

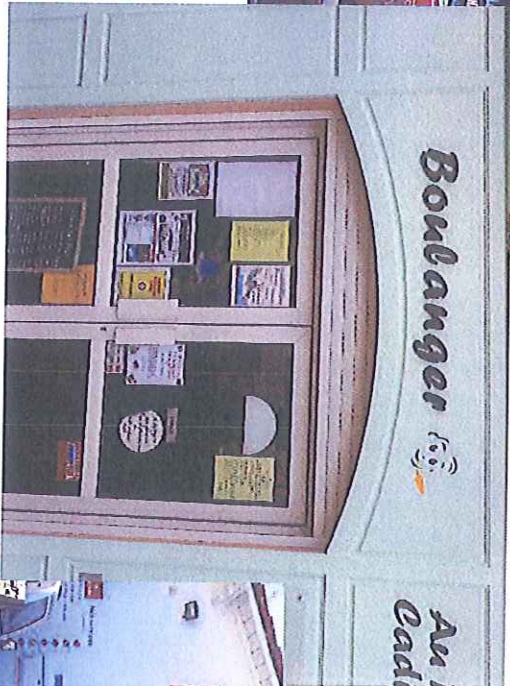
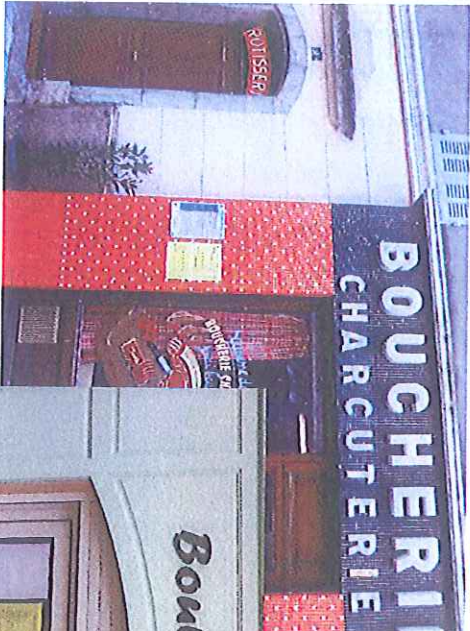
LES PANNEAUX D'INFORMATION



LES PANNEAUX D'INFORMATION - QUARTIERS



LES PANNEAUX D'INFORMATION - COMMERCES



LES
COMMERCES

LE SITE INTERNET DE LA VILLE

Tout au long de la procédure, la Ville de la Cadière d'Azur enrichi le support Internet

<http://www.lacadiereazur.com>

A la Une



La Cadière d'Azur

Menu

Commune de La Cadière d'Azur - 06170

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

Concertation avec le Public

Présentation et échanges sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, le Règlement, le Zonage et les Orientations d'Aménagement et de Programmation

Réunion Publique Générale

A l'Espace Culturel - Place Des Galles

1 RUE A. 06170 LA CADIERE D'AZUR

E SERVICE 24H/24

Services Municipaux

Demarches en ligne

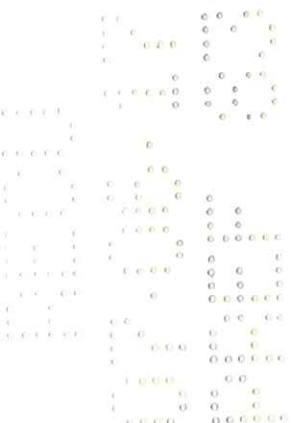
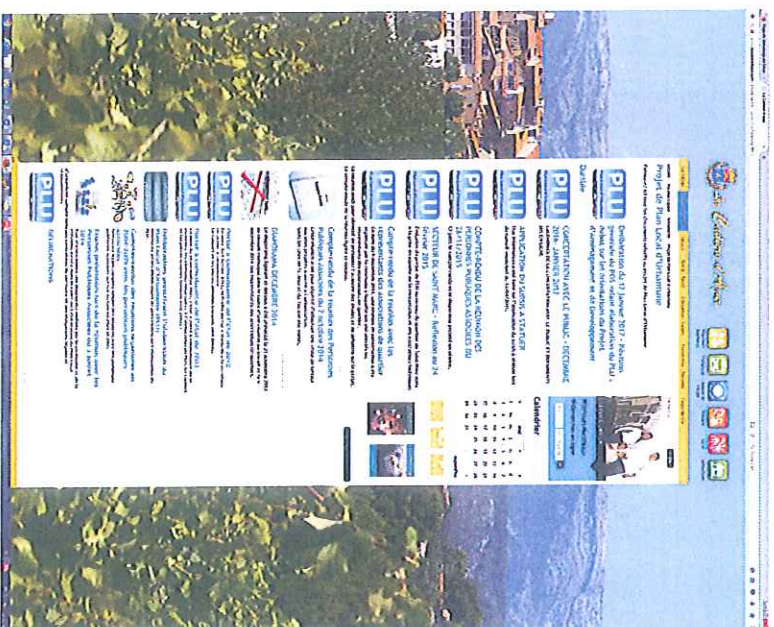
06170 LA CADIERE D'AZUR

LE SITE INTERNET DE LA VILLE

Tout au long de la procédure, la Ville de

la Cadière d'Azur enrichi le support Internet

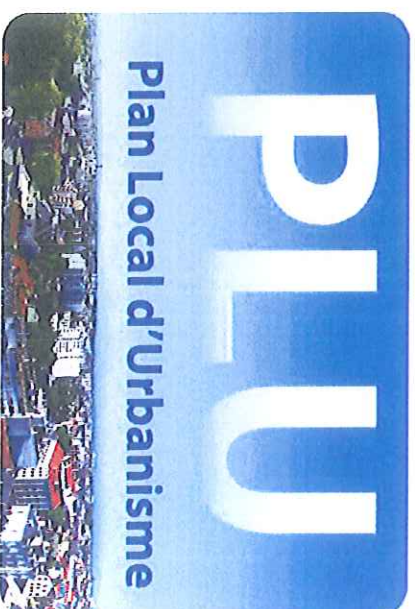
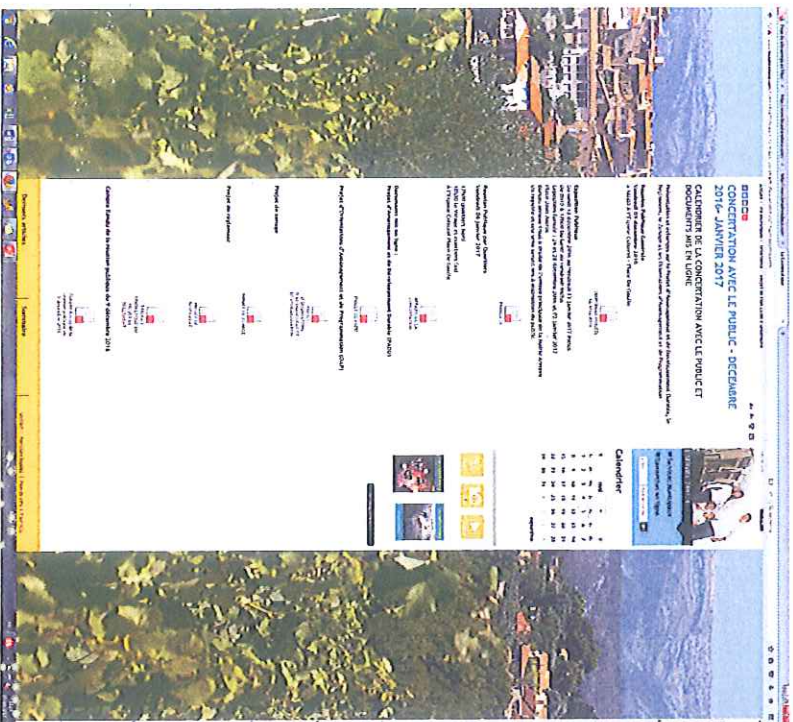
<http://www.lacadiere-dazur.com>



LE SITE INTERNET DE LA VILLE



LE SITE INTERNET DE LA VILLE

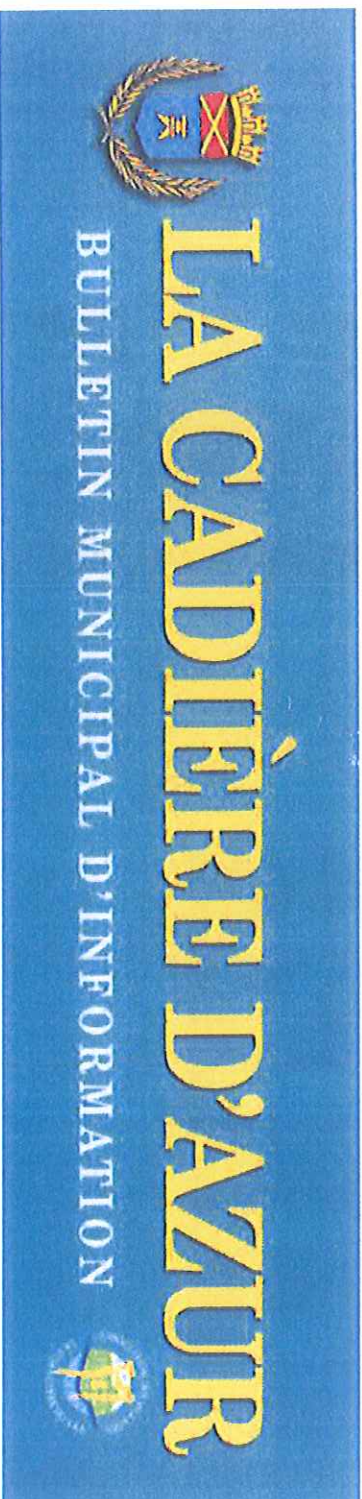


0054

LE BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

La Ville de La Cadière d'Azur a utilisé « Le Bulletin Municipal d'Information » pour relayer les réunions publiques et tenir informée la population de l'avancement du PLU.

Ce bulletin semestriel est distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la commune et disponible dans tous les points relais de la Ville.



LE BULLETIN MUNICIPAL INFORMATIONS

LA CADIERE D'AZUR

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

Réflexions sur le P.L.U.

Il est important de réfléchir sur le P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) car c'est un document qui va définir l'avenir de notre commune. C'est un document qui va déterminer où on va construire, comment on va construire, et quels sont les équipements qui vont être nécessaires. C'est un document qui va définir l'identité de notre commune et qui va permettre de préserver son patrimoine. C'est un document qui va permettre de concilier les intérêts de tous les habitants de la commune.

LA CADIERE D'AZUR

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

REVISION DU P.L.U.

Le P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) est un document qui définit l'avenir de notre commune. C'est un document qui va déterminer où on va construire, comment on va construire, et quels sont les équipements qui vont être nécessaires. C'est un document qui va définir l'identité de notre commune et qui va permettre de préserver son patrimoine. C'est un document qui va permettre de concilier les intérêts de tous les habitants de la commune.



PROJET CADRE

LA CADIERE D'AZUR

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

Extension du P.L.U. (en images)

Le P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) est un document qui définit l'avenir de notre commune. C'est un document qui va déterminer où on va construire, comment on va construire, et quels sont les équipements qui vont être nécessaires. C'est un document qui va définir l'identité de notre commune et qui va permettre de préserver son patrimoine. C'est un document qui va permettre de concilier les intérêts de tous les habitants de la commune.



Site Internet

Disposition de la nouvelle route des Impôts Indivisibles au 31/10/2023

LA CADIERE D'AZUR

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

Le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

Le P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) est un document qui définit l'avenir de notre commune. C'est un document qui va déterminer où on va construire, comment on va construire, et quels sont les équipements qui vont être nécessaires. C'est un document qui va définir l'identité de notre commune et qui va permettre de préserver son patrimoine. C'est un document qui va permettre de concilier les intérêts de tous les habitants de la commune.



LA CADIERE D'AZUR

LA CADIERE D'AZUR

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

Le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

Le P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) est un document qui définit l'avenir de notre commune. C'est un document qui va déterminer où on va construire, comment on va construire, et quels sont les équipements qui vont être nécessaires. C'est un document qui va définir l'identité de notre commune et qui va permettre de préserver son patrimoine. C'est un document qui va permettre de concilier les intérêts de tous les habitants de la commune.



LA CADIERE D'AZUR

LA CADIERE D'AZUR

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

Le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

Le P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) est un document qui définit l'avenir de notre commune. C'est un document qui va déterminer où on va construire, comment on va construire, et quels sont les équipements qui vont être nécessaires. C'est un document qui va définir l'identité de notre commune et qui va permettre de préserver son patrimoine. C'est un document qui va permettre de concilier les intérêts de tous les habitants de la commune.



LA CADIERE D'AZUR

ZONAGE NH

Le ZONAGE NH (Nouveau Habitat) est un type de zonage qui permet de construire de nouvelles habitations. C'est un type de zonage qui est très apprécié car il permet de construire des habitations de qualité et de préserver l'environnement. C'est un type de zonage qui est très adapté à notre commune.



ZONAGE NH

PROJET CADRE

Le PROJET CADRE est un document qui définit l'avenir de notre commune. C'est un document qui va déterminer où on va construire, comment on va construire, et quels sont les équipements qui vont être nécessaires. C'est un document qui va définir l'identité de notre commune et qui va permettre de préserver son patrimoine. C'est un document qui va permettre de concilier les intérêts de tous les habitants de la commune.



PROJET CADRE

PROJET CADRE

Le PROJET CADRE est un document qui définit l'avenir de notre commune. C'est un document qui va déterminer où on va construire, comment on va construire, et quels sont les équipements qui vont être nécessaires. C'est un document qui va définir l'identité de notre commune et qui va permettre de préserver son patrimoine. C'est un document qui va permettre de concilier les intérêts de tous les habitants de la commune.



PROJET CADRE



LE BULLETIN MUNICIPAL INFORMATIONS

LA CADIERE D'AZUR

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION
OCTOBRE 2008

Insurance de la participation pour votre réseau (PVR)

Le PVR est une assurance qui protège votre réseau informatique et vos données en cas de panne ou de vol. Elle est obligatoire pour les entreprises de plus de 50 salariés et pour les entreprises qui traitent des données sensibles. Elle couvre les dommages matériels et logiciels, les pertes de données et les frais de réparation. Le PVR est une assurance essentielle pour protéger votre activité et votre réputation.



P.L.U. : vers le Plan de Développement

Le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) est un document qui définit l'orientation générale de l'aménagement de la commune. Il fixe les règles de construction et d'usage des sols. Le Plan de Développement est un document qui définit les orientations stratégiques de la commune. Il est en lien avec le P.L.U. et vise à définir les axes de développement de la commune.



Credulitas de classe
Les élèves de la classe de 6ème ont participé à un atelier de théâtre. Ils ont écrit et joué une pièce de théâtre sur le thème de la confiance. L'atelier a été animé par un professionnel du théâtre. Les élèves ont pu exprimer leurs idées et leurs émotions à travers le jeu.

P.L.U. : actualité de travaux
Les travaux de mise à jour du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) sont en cours. Les habitants sont invités à participer aux ateliers de concertation. Les ateliers ont lieu le mardi 11 novembre 2008 à 19h30 au Centre Culturel. Les habitants peuvent également déposer leurs observations en mairie.

LA CADIERE D'AZUR

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION
OCTOBRE 2008

Plan d'urbanisme et d'aménagement

Le Plan d'Urbanisme et d'Aménagement (P.U.A.) est un document qui définit l'orientation générale de l'aménagement de la commune. Il fixe les règles de construction et d'usage des sols. Le P.U.A. est en lien avec le P.L.U. et vise à définir les axes de développement de la commune.



Classification des usages
Les usages des sols sont classés en différentes catégories. Les usages agricoles sont destinés à l'agriculture. Les usages résidentiels sont destinés à l'habitat. Les usages commerciaux sont destinés aux commerces et services.

LA CADIERE D'AZUR

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION
OCTOBRE 2008

Le patrimoine identitaire

Le patrimoine identitaire est l'ensemble des éléments qui caractérisent une communauté. Il comprend le patrimoine matériel (monuments, objets) et immatériel (traditions, savoir-faire). Le patrimoine identitaire est un élément essentiel de la culture et de l'identité d'une communauté.



P.L.U. : une séance d'information
Une séance d'information a été organisée le mardi 11 novembre 2008 à 19h30 au Centre Culturel. Les habitants ont pu poser des questions et donner leur avis sur le P.L.U. La séance a été animée par un professionnel de l'urbanisme.

LA CADIERE D'AZUR

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION
OCTOBRE 2008

Plan départemental de développement

Le Plan Départemental de Développement (P.D.D.) est un document qui définit l'orientation générale de l'aménagement du département. Il fixe les règles de construction et d'usage des sols. Le P.D.D. est en lien avec le P.L.U. et vise à définir les axes de développement du département.



Conseil municipal de développement
Le Conseil Municipal de Développement (C.M.D.) est un organe consultatif qui assiste le conseil municipal. Il est composé de membres élus par les habitants. Le C.M.D. a pour mission de proposer des orientations de développement à la commune.

LA CADIERE D'AZUR

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION
OCTOBRE 2008

Le statut de l'habitat

Le statut de l'habitat définit les règles de construction et d'usage des sols pour les logements. Il fixe les normes de construction et les conditions de vente. Le statut de l'habitat est un élément essentiel de la réglementation immobilière.

Statut	Montant
Statut A	10000
Statut B	20000
Statut C	30000
Statut D	40000
Statut E	50000



Le statut de l'habitat et le plan d'urbanisme
Le statut de l'habitat est en lien avec le plan d'urbanisme. Le plan d'urbanisme définit les zones d'habitat et les règles de construction. Le statut de l'habitat définit les conditions de vente et les normes de construction. Les habitants sont invités à consulter le statut de l'habitat et le plan d'urbanisme.

LE BULLETIN MUNICIPAL INFORMATIONS

LA CADIERE D'AZUR
BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION
ANNÉE 2012

EXAMEN ET MILIEU
M. LA VILLE COMMUNALE ET M. LA VILLE COMMUNALE

ANNUAIRE
M. LA VILLE COMMUNALE ET M. LA VILLE COMMUNALE

EXAMEN ET MILIEU
M. LA VILLE COMMUNALE ET M. LA VILLE COMMUNALE

ANNUAIRE
M. LA VILLE COMMUNALE ET M. LA VILLE COMMUNALE

LA CADIERE D'AZUR
BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION
ANNÉE 2012

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
Un long processus sera-t-il débloqué ?

URBANISME
M. LA VILLE COMMUNALE ET M. LA VILLE COMMUNALE

LA CADIERE D'AZUR
BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION
ANNÉE 2012

Plan Local d'Urbanisme
M. LA VILLE COMMUNALE ET M. LA VILLE COMMUNALE

LA CADIERE D'AZUR
BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION
ANNÉE 2012

Examen sur l'établissement du P.L.U.
M. LA VILLE COMMUNALE ET M. LA VILLE COMMUNALE

Examen sur l'établissement du P.L.U.
M. LA VILLE COMMUNALE ET M. LA VILLE COMMUNALE

LA CADIERE D'AZUR
BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION
ANNÉE 2012

URBANISME
M. LA VILLE COMMUNALE ET M. LA VILLE COMMUNALE

LA CADIERE D'AZUR
BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION
ANNÉE 2012

URBANISME
M. LA VILLE COMMUNALE ET M. LA VILLE COMMUNALE

LA CADIERE D'AZUR
BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION
ANNÉE 2012

Examen sur l'établissement du P.L.U.
M. LA VILLE COMMUNALE ET M. LA VILLE COMMUNALE

Examen sur l'établissement du P.L.U.
M. LA VILLE COMMUNALE ET M. LA VILLE COMMUNALE



LE BULLETIN MUNICIPAL INFORMATIONS



L'élaboration de Plan Local d'Urbanisme
La dernière ligne droite !

URBANISME

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document qui définit les règles d'urbanisme applicables sur le territoire de la commune. Il est élaboré par le conseil municipal et approuvé par le conseil d'urbanisme. Le PLU est un document de planification qui a pour objectif de définir les orientations d'aménagement et de développement durable du territoire communal.

URBANISME

Le conseil municipal a adopté le 15 mars 2011 le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de La Cabrière d'Azul. Ce document définit les orientations d'aménagement et de développement durable du territoire communal. Le PLU est un document de planification qui a pour objectif de définir les orientations d'aménagement et de développement durable du territoire communal.

Code	Libellé	Surface (ha)	Statut
U1	Zone d'habitat individuel	150	Urbain
U2	Zone d'habitat collectif	50	Urbain
U3	Zone d'habitat individuel et collectif	100	Urbain
U4	Zone d'habitat individuel et collectif	100	Urbain
U5	Zone d'habitat individuel et collectif	100	Urbain
U6	Zone d'habitat individuel et collectif	100	Urbain
U7	Zone d'habitat individuel et collectif	100	Urbain
U8	Zone d'habitat individuel et collectif	100	Urbain
U9	Zone d'habitat individuel et collectif	100	Urbain
U10	Zone d'habitat individuel et collectif	100	Urbain

URBANISME

Le conseil municipal a adopté le 15 mars 2011 le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de La Cabrière d'Azul. Ce document définit les orientations d'aménagement et de développement durable du territoire communal. Le PLU est un document de planification qui a pour objectif de définir les orientations d'aménagement et de développement durable du territoire communal.

URBANISME

Le conseil municipal a adopté le 15 mars 2011 le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de La Cabrière d'Azul. Ce document définit les orientations d'aménagement et de développement durable du territoire communal. Le PLU est un document de planification qui a pour objectif de définir les orientations d'aménagement et de développement durable du territoire communal.



URBANISME

Le conseil municipal a adopté le 15 mars 2011 le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de La Cabrière d'Azul. Ce document définit les orientations d'aménagement et de développement durable du territoire communal. Le PLU est un document de planification qui a pour objectif de définir les orientations d'aménagement et de développement durable du territoire communal.

Code	Libellé	Surface (ha)	Statut
U1	Zone d'habitat individuel	150	Urbain
U2	Zone d'habitat collectif	50	Urbain
U3	Zone d'habitat individuel et collectif	100	Urbain
U4	Zone d'habitat individuel et collectif	100	Urbain
U5	Zone d'habitat individuel et collectif	100	Urbain
U6	Zone d'habitat individuel et collectif	100	Urbain
U7	Zone d'habitat individuel et collectif	100	Urbain
U8	Zone d'habitat individuel et collectif	100	Urbain
U9	Zone d'habitat individuel et collectif	100	Urbain
U10	Zone d'habitat individuel et collectif	100	Urbain

LA PRESSE LOCALE

2013

Correspondance - Para deses 28 07 2013

Ammones légales
V. Divers

Appels d'offres
V. Appels d'offres

Recettes & Produits

BOURSE

Ammones légales
V. Divers

Appels d'offres
V. Appels d'offres

Ammones légales
V. Divers

Appels d'offres
V. Appels d'offres

Recettes & Produits

BOURSE

REMOUEGLA
SUIVRE LES ÉVÉNEMENTS SUR REMOUEGLA.COM AVEC REMOUEGLA.COM

OFFRE SPÉCIALE
MARIN & MARIN
A VOUS
OFFRE SPÉCIALE
MARIN & MARIN
A VOUS

LA PRESSE LOCALE

2014

2015

QUEST-VAL 9

Concertation de mise pour le plan local d'urbanisme

Yves Bouchard, maire de la Ville de Saint-Jovite, a présidé la concertation de mise pour le plan local d'urbanisme (PLU) de la Ville de Saint-Jovite. Les citoyens ont pu exprimer leurs opinions sur le projet de plan local d'urbanisme (PLU) de la Ville de Saint-Jovite.

Yves Bouchard, maire de la Ville de Saint-Jovite, a présidé la concertation de mise pour le plan local d'urbanisme (PLU) de la Ville de Saint-Jovite.

Yves Bouchard, maire de la Ville de Saint-Jovite, a présidé la concertation de mise pour le plan local d'urbanisme (PLU) de la Ville de Saint-Jovite.

QUEST-VAL 10

Logement social : de nouvelles perspectives voient le jour

Le projet de loi sur le logement social a été adopté par le Parlement. Ce projet de loi vise à améliorer le logement social en France. Les nouvelles perspectives voient le jour.

Le projet de loi sur le logement social a été adopté par le Parlement.

Le projet de loi sur le logement social a été adopté par le Parlement.

La Cadène-d'Aur 10

René Jourdan : « Le PLU doit être bouclé avant fin 2017 »

René Jourdan, maire de la Cadène-d'Aur, a déclaré que le plan local d'urbanisme (PLU) doit être bouclé avant la fin de l'année 2017. Il a souligné l'importance de ce document pour l'avenir de la commune.

René Jourdan, maire de la Cadène-d'Aur, a déclaré que le plan local d'urbanisme (PLU) doit être bouclé avant la fin de l'année 2017.

René Jourdan, maire de la Cadène-d'Aur, a déclaré que le plan local d'urbanisme (PLU) doit être bouclé avant la fin de l'année 2017.

QUEST-VAL 6

Un premier concert déjà dans les tuyaux de « Jazz Aur »

Le premier concert de la tournée « Jazz Aur » a eu lieu à la Cadène-d'Aur. Les musiciens ont joué devant un public nombreux.

Le premier concert de la tournée « Jazz Aur » a eu lieu à la Cadène-d'Aur.

Le premier concert de la tournée « Jazz Aur » a eu lieu à la Cadène-d'Aur.

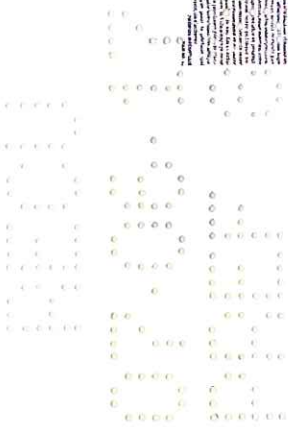
QUEST-VAL 7

Surmonter « contraintes et aberrations » afin d'élaborer le PLU

Le maire de la Cadène-d'Aur a souligné les difficultés rencontrées lors de l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU). Il a mentionné les contraintes et les aberrations rencontrées.

Le maire de la Cadène-d'Aur a souligné les difficultés rencontrées lors de l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU).

Le maire de la Cadène-d'Aur a souligné les difficultés rencontrées lors de l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU).



LA PRESSE LOCALE

2016

Quest-Vair

LA COMMUNE DE VAILLANT

PLU : des contraintes demeurent

Comme pour les autres communes de la région, la commune de Vaillant a été soumise à la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU). Cette révision a été effectuée par un bureau d'études local, le bureau d'urbanisme de la commune. Les contraintes demeurent, notamment en matière de densité et de hauteur des bâtiments.



Partenariats, associations et contacts

Le bureau d'urbanisme de la commune de Vaillant a travaillé en étroite collaboration avec les associations locales et les partenaires. Ces contacts ont permis de recueillir les avis et suggestions des habitants et de les intégrer dans le projet de PLU.

En bref

Le conseil se réunit le prochain mardi. Le prochain conseil municipal se réunira le mardi 22 février 2016 à 20 heures.

Annexes légales

Annexes administratives

Annexes financières

Document administratif contenant des annexes légales, administratives et financières. Le document est divisé en plusieurs sections avec des titres et des sous-titres.

Quest-Vair

Le Plan local d'urbanisme expliqué aux Cadétiens

Un dossier d'information sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été élaboré pour expliquer aux habitants les enjeux et les objectifs de ce document. Ce dossier est disponible en mairie et sur le site internet de la commune.



Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document qui définit les règles d'urbanisme applicables sur le territoire de la commune. Il vise à organiser l'espace et à garantir le développement durable de la commune.

Quest-Vair

Le Plan local d'urbanisme expliqué aux Cadétiens

Un dossier d'information sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été élaboré pour expliquer aux habitants les enjeux et les objectifs de ce document. Ce dossier est disponible en mairie et sur le site internet de la commune.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document qui définit les règles d'urbanisme applicables sur le territoire de la commune. Il vise à organiser l'espace et à garantir le développement durable de la commune.

Quest-Vair

La carrière de Clibron s'installe dans le projet de parc naturel



La carrière de Clibron s'installe dans le projet de parc naturel. Les aménagements sont en cours et les travaux devraient être achevés prochainement.

Les aménagements sont en cours et les travaux devraient être achevés prochainement. Le projet de parc naturel vise à protéger l'environnement et à offrir des espaces de loisir aux habitants.

IS

Legende

Legende des symboles utilisés dans le document. Les symboles sont expliqués et leur signification est détaillée.

Quest-Vair

Information et débats

Information et débats sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Les habitants sont invités à participer aux réunions publiques et à donner leur avis.

Quest-Vair

Information et débats

Information et débats sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Les habitants sont invités à participer aux réunions publiques et à donner leur avis.

Information et débats sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Les habitants sont invités à participer aux réunions publiques et à donner leur avis.

LA PRESSE LOCALE

2019

Annances légales

Avs 5 Boudrns
Vie des Sociés
Vie des Sociés
Avs Administratifs

Quest-Var

10

LA CAHIERE D'AZATH

Une femme du terroir élue à la présidence de La Cahérienne

Quelques jours avant l'ouverture de la saison estivale, la Cahérienne a élu sa présidente. C'est Marie-Cécile...
 Marie-Cécile...
 Marie-Cécile...
 Marie-Cécile...



Annances légales

Centré Nice-Matin - Paroisse d'Église Toulon le 20 09 2019

Quest-Var

8

LA CAHIERE D'AZATH

PLU: « Une équation difficile à résoudre »

Après une longue période de réflexion, le conseil municipal de La Cahérie a adopté son plan local d'urbanisme (PLU). Une décision qui a été accueillie avec une certaine réserve par les habitants...
 Le conseil municipal a adopté le PLU...
 Les habitants ont réagi...
 Le maire a déclaré...



Annances légales

Centré Nice-Matin - Paroisse d'Église Toulon le 20 09 2019

Quest-Var

9

LA CAHIERE D'AZATH

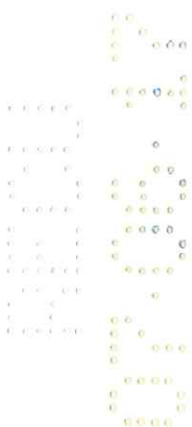
PLU: des contraintes et des atouts du village perdus

Le conseil municipal de La Cahérie a adopté son plan local d'urbanisme (PLU). Cette décision a soulevé de nombreuses questions sur l'avenir du village...
 Le PLU a été adopté...
 Les atouts du village...
 Les contraintes...
 Le maire a déclaré...



Annances légales

Centré Nice-Matin - Paroisse d'Église Toulon le 20 09 2019



2017

West-Var

L'avenir de La Cadière se précise en conseil

A quelques mois de l'adoption du PLU, un autre document indispensable à l'élaboration du projet de loi est en cours de finalisation. Il s'agit du règlement de la commune de La Cadière d'Azergues.

Le règlement de la commune de La Cadière d'Azergues est un document qui définit les règles de fonctionnement de la commune. Il s'agit d'un document qui est en cours de finalisation. Il s'agit d'un document qui est en cours de finalisation.



Bon à savoir

Le règlement de la commune de La Cadière d'Azergues est un document qui définit les règles de fonctionnement de la commune. Il s'agit d'un document qui est en cours de finalisation. Il s'agit d'un document qui est en cours de finalisation.

Le chiffre

Le chiffre 1670 est mentionné dans le document. Il s'agit d'un chiffre qui est en cours de finalisation. Il s'agit d'un chiffre qui est en cours de finalisation.

Quel avenir pour les zones ND du POS?

Les zones ND du POS sont des zones qui sont en cours de finalisation. Il s'agit d'un document qui est en cours de finalisation. Il s'agit d'un document qui est en cours de finalisation.

Du caractère

Du caractère, c'est un document qui est en cours de finalisation. Il s'agit d'un document qui est en cours de finalisation. Il s'agit d'un document qui est en cours de finalisation.

9

West-Var

Impôts locaux: « Cette année, je n'exclus rien »

Urbanisme, logement, santé, prévention des incendies... Les communes rhodanaises présentent leurs projets de budget 2017. Le maire de La Cadière d'Azergues, Jean-Louis Besson, a déclaré: « Cette année, je n'exclus rien ».

Le maire de La Cadière d'Azergues, Jean-Louis Besson, a déclaré: « Cette année, je n'exclus rien ». Il s'agit d'un document qui est en cours de finalisation. Il s'agit d'un document qui est en cours de finalisation.



Revenir à l'ordre du jour

Revenir à l'ordre du jour, c'est un document qui est en cours de finalisation. Il s'agit d'un document qui est en cours de finalisation. Il s'agit d'un document qui est en cours de finalisation.

Les zones ND du POS

Les zones ND du POS sont des zones qui sont en cours de finalisation. Il s'agit d'un document qui est en cours de finalisation. Il s'agit d'un document qui est en cours de finalisation.

Du caractère

Du caractère, c'est un document qui est en cours de finalisation. Il s'agit d'un document qui est en cours de finalisation. Il s'agit d'un document qui est en cours de finalisation.

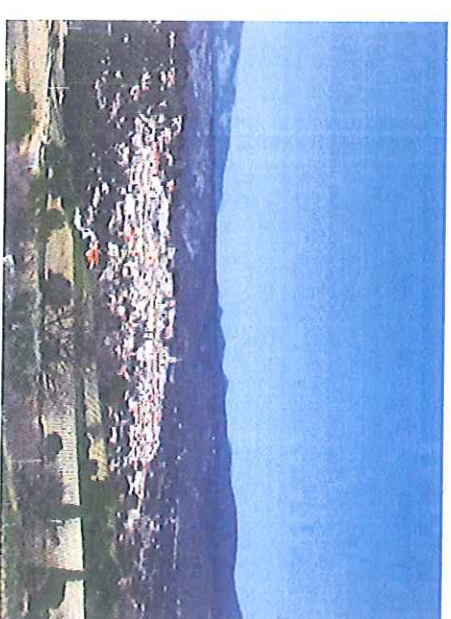
7

CONCLUSION

Une concertation s'est donc tenue de manière continue durant toute l'élaboration du projet de PLU permettant d'associer l'ensemble de la population, notamment par l'intermédiaire de réunions publiques et par la publication d'articles sur le site Internet.

Durant la procédure, la commune a réceptionné de nombreux courriers, annexés au registre de concertation.

Le projet de PLU a été arrêté en Conseil Municipal le 30 mai 2017.



2017

